

Déclaration liminaire CAPA du Jeudi 17 décembre 2016

Promotion s profs / CE d'EPS.

Alors que le ministère se réjouit du récent travail du Conseil Supérieur des Programmes, nous, enseignants d'EPS dénonçons le sort réservé à notre discipline. En effet, l'EPS est dans une situation extrêmement grave. Le SNEP-FSU s'est déjà exprimé publiquement en condamnant sans appel l'agression dont fait l'objet l'EPS, puisqu'aucune autre discipline ne connaît pareille situation : un programme vidé de contenus spécifiques ; la disparition de l'évaluation, de ce qui s'apprend réellement en EPS.

Nous sommes très attachés au maintien d'une EPS, discipline d'enseignement, avec des contenus spécifiques, évaluée en tant que *telle* aux examens.

Les projets de programmes sont inacceptables en l'état :

- Ils sont tellement généraux qu'ils en perdent tout intérêt.
- Ils suppriment toute référence aux 8 groupes d'activités pourtant souhaitée massivement par la profession car elle structure les enseignements.
- Ils comportent des erreurs inconcevables pour le sens des apprentissages.
- Ils ne tiennent aucun compte des demandes des enseignants d'EPS exprimés lors de la consultation : plus de précisions dans les compétences attendues de fin de cycle et dans les repères de progressivité.

Dans le même temps, la ministre annonce une « **année du sport de l'école à l'université** », avec comme objectif le développement de l'EPS, c'est un premier raté.

Alors que la création du CSP pouvait permettre une construction démocratique des programmes : c'est encore raté, en refusant de prendre les demandes portées par le SNEP au nom de la profession.

Enfin, et c'est le plus grave, vides de contenus, contribuant essentiellement aux enseignements des autres disciplines, en cohérence avec la réforme du collège qui considère les disciplines comme des obstacles, ils ouvrent la voie à la proposition actuelle du ministère : **l'EPS et ses savoirs spécifiques ne seraient plus évalués en tant que tels au DNB.**

Nous demandons

- une réécriture immédiate des programmes qui tienne compte de la consultation ;
- la reconnaissance de l'EPS par le maintien de son évaluation au DNB.

Programmes, Evaluation, réforme des collèges, La Ministre doit maintenant prendre conscience de la révolte qui gronde parmi ceux qui sont confrontés à la triste réalité de ce qui les attend et qui ne répond en rien aux véritables enjeux du collège ; la lutte contre l'échec scolaire par exemple. Un geste d'apaisement est nécessaire. Il faut qu'une vraie négociation ait lieu en mettant de côté le mépris de la communauté éducative affiché jusque là par le ministère.

Pour ce qui concerne le sujet qui nous occupe aujourd'hui, l'avancement, nous allons une fois de plus redire ici notre désaccord avec ce qui est mis en œuvre actuellement avec 3 rythmes différents qui font plus, la part belle à l'aléatoire et à l'arbitraire, qu'à un mérite supposé. Là aussi, il y a urgence à répondre à nos revendications pour une carrière améliorée avec un avancement unique au meilleur rythme pour tous. Nous attendons, vous l'aurez compris, que les négociations qui vont s'ouvrir débouchent sur de véritables avancées qui permettent de revenir sur les dégradations subies. Il est temps de reconnaître le travail effectué par l'ensemble des enseignants et de permettre la dynamisation des équipes en sortant des logiques

managériales « individualistes » et « méritocratiques ». C'est un enjeu déterminant pour l'efficacité du Service Public d'Education à assurer la réussite de tous les élèves.

Le SNEP continue de revendiquer un avancement unique pour tous, au meilleur rythme. Aujourd'hui l'avancement différencié ne règle aucun problème et n'engendre souvent qu'injustices et aigreurs. Nous revendiquons un système d'avancement d'échelon qui n'aura pas décidé *a priori* que 2 collègues sur 10 seront d'ores et déjà relégués à l'ancienneté, que 7 collègues sur 10 sont exclus de la promotion au grand choix. Nous revendiquons un avancement unique au meilleur rythme pour tous, à l'identique de nombreux autres corps, qui serait plus en phase avec la nécessité du travail en équipe et de la coopération indispensable dans nos métiers. Ce système est pour nous la seule solution pour que l'évaluation soit franche et non biaisée, seule solution viable pour que le système éducatif et son administration soit tourné vers l'amélioration de son fonctionnement et non vers le classement des collègues. D'ailleurs ce système d'avancement unique pour tous fonctionne puisqu'on l'a mis en place pour les personnels de direction et d'inspection mais aussi pour la hors classe des enseignants.

Nous demandons à ce que les inspections soient formatives, régulières et déconnectées de l'avancement, ce qui remettrait par ailleurs un peu plus de sincérité dans l'évaluation. Nous demandons à ce que la hors classe soit intégrée dans une grille indiciaire revalorisée, débutant à l'indice de l'actuel 5^e échelon avec translation vers le haut de toute la grille. Dans l'immédiat, l'inspection pédagogique doit être régulière, intervenant l'année avant la promouvabilité. Nous constatons que les corps d'inspection sont cette année phagocytés par la réforme du collège et en conséquence inspecteront beaucoup moins les collègues. Il est nécessaire qu'à minima une réactualisation des notes pédagogiques s'effectue pour corriger ces inégalités. Ce système de « **rafraichissement** » des notes pédagogiques (dans certaines académies c'est 2 points par échelon franchi si la note date de plus de 5 ans) est mis en place dans de plus en plus d'académies.

Enfin, Il faut rappeler l'exigence de deux tableaux séparés, selon le mode de notation (sur 100 = supérieur ; sur 60+40 = 2nd degré), il est injuste de classer dans le même tableau des collègues n'ayant pas les mêmes modalités de notation. Les collègues notés sur 100 pourraient être utilement centralisés au niveau du ministère pour qu'ils soient suffisamment nombreux dans les tableaux d'avancement. Pour cette année, ce sont 5 collègues notés sur 100 qui interfèrent dans le processus des promotions. Par cette « sur notation », des collègues du 2d degré ne peuvent prétendre à rivaliser, s'il faut parler de rivalités, et vos propositions de répartitions de ratios ne répondent pas la réparation de cette forme d'injustice.

Les Commissaires paritaires SNEP FSU Nice